



COMMUNIQUE DE PRESSE

Dzaoudzi, le 19 mars 2018

CAMPAGNE POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE (PAC) 2018

La Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DAAF), la Chambre d'Agriculture, de la Pêche et de l'Aquaculture de Mayotte (CAPAM), l'Union des Coopératives de Mayotte (UCOOPAM : COOPAC, COOPADEM, Agrikagna) ainsi que l'Établissement public foncier et d'aménagement de Mayotte (EPFAM) informent les agriculteurs que la campagne PAC 2018 pour les déclarations « surfaces » va débuter le dimanche **1er avril et est entièrement dématérialisée**. À compter de cette date, les dossiers de demande d'aides surfaciques pourront être déposés dans l'interface TELEPAC jusqu'au **15 mai 2018**.

- Les exploitants qui n'ont jamais effectué de déclaration de surfaces ni de relevé parcellaire de leur exploitation sont invités à se rendre **dès à présent** à la DAAF de Mamoudzou, munis de leur pièce d'identité, leur RIB et de leur SIRET afin de créer leur dossier dans TELEPAC.
- Les producteurs qui souhaiteraient une assistance pour leur Télédéclaration, sont invités à se rendre dans leur Coopérative respective à compter du **mardi 3 avril 2018**, ou à défaut, à la CAPAM. Ils seront par ailleurs invités par courrier et SMS pour préciser les jours, horaires et lieux des guichets d'accueil qui les assisteront dans leur télédéclaration.
- Les agriculteurs qui souhaiteraient modifier au titre de la demande 2018 leur parcellaire déclaré en 2017, sont invités à contacter dès à présent la CAPAM en appelant le 02 69 60 73 18.

TELEPAC permettra aux agriculteurs d'être guidés dans leur déclaration, en se rendant sur le lien du site dédié :

<https://www2.telepac.agriculture.gouv.fr/telepac/auth/accueil.action>

Les exploitants ayant déjà déclaré leurs parcelles disposent d'un code d'accès TELEPAC dont ils doivent se munir pour effectuer leur déclaration.

Pour toute information concernant l'attribution des codes TELEPAC et notamment en cas de perte de ce code, les producteurs peuvent se rapprocher de la DAAF.

Contact DAAF : Service d'économie agricole, rue Mariazé à Mamoudzou, au-dessus du Shopi, 02 69 61 12 13

Contact presse

Préfecture de Mayotte - service communication interministérielle -

courriel : communication@mayotte.pref.gouv.fr

www.mayotte.pref.gouv.fr



Préfet de Mayotte



@Prefet976